

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 17879
Numéro SIREN : 491 909 446
Nom ou dénomination : TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2023 sous le numéro de dépôt 111983

TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 2.528.900 euros
Siège social : 32, rue de Monceau – 75008 Paris
491 909 446 RCS Paris

(la « **Société** »)

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
le 1^{er} septembre,
au siège social,

La société **TIKEHAU CAPITAL**, société en commandite par actions, ayant son siège 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477 599 104,

propriétaire de la totalité des 25.289 actions composant le capital de la Société (l' « **Associé Unique** »),

après avoir pris acte que la société ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été informée de la présente décision par lettre recommandée avec accusé de réception,

a pris les décisions suivantes conformément à l'article 16 des statuts de la Société :

- constatation de la démission de Monsieur Bruno de Pampelonne en sa qualité de Président de la Société ;
- nomination de Monsieur Henri Marcoux en qualité de nouveau Président de la Société ; et
- pouvoirs en vue des formalités légales.

PREMIERE DECISION

*(Constatation de la démission de Monsieur Bruno de Geis de Guyon de Pampelonne
en sa qualité de Président de la Société)*

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission, remise en mains propres à l'Associé Unique, en date du 31 août 2023 par Monsieur Bruno de Geis de Guyon de Pampelonne,

prend acte de la démission de Monsieur Bruno de Geis de Guyon de Pampelonne en sa qualité de Président de la Société à effet à compter de ce jour.

L'Associé Unique le remercie pour les services rendus à la Société au cours de son mandat et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

(Nomination de Monsieur Henri Marcoux en qualité de nouveau Président de la Société)

L'Associé Unique, à la suite de l'adoption de la précédente décision, **décide** de nommer Monsieur Henri Marcoux en qualité de nouveau Président de la Société.

Monsieur Henri Marcoux ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président de la Société.

Monsieur Henri Marcoux a d'ores et déjà fait savoir à l'Associé Unique, (i) qu'il accepterait ces fonctions au cas où elles lui seraient confiées et (ii) ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Cette nomination deviendra effective à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités légales)

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent acte qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.



Tikehau Capital, Associé Unique
Représenté par Monsieur Geoffroy Renard, dûment habilité

TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital social de 2.528.900 euros
Siège social : 32, rue de Monceau – 75008 Paris
491 909 446 RCS Paris

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 31 AOUT 2023**

Le 31 août 2023,

Monsieur Bruno de Pampelonne, agissant en sa qualité de Président de la Société a pris les décisions suivantes :

- prise d'acte de la démission d'un Directeur Général ; et
- pouvoirs pour formalités légales.

PREMIERE DECISION

(Prise d'acte de la démission d'un Directeur Général)

Le Président, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société,

prend acte de la démission de Monsieur Henri Marcoux en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet à compter du 1^{er} septembre 2023,

et **constate** que Monsieur Thomas Friedberger est désormais l'unique Directeur Général de la Société.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités légales)

Le Président **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président.



Bruno de Pampelonne, Président